

## COMPRENDRE LES BESOINS D'ÉLÈVES SOURDS EN SITUATION D'INCLUSION SCOLAIRE AFIN D'ENVISAGER LES AMÉNAGEMENTS ET ADAPTATIONS PÉDAGOGIQUES APPROPRIÉS

Comprendre  
Sensibiliser  
Adapter

1



*Mieux comprendre les effets de l'interaction entre la surdité d'un élève et le cadre pédagogique d'un cours du second degré (collège, lycée, post bac)*

**Chaque situation d'élève sourd est différente et doit faire l'objet d'une évaluation individualisée aussi précise et explicite que possible.**

Chaque personne sourde aura développé des moyens de compensation différents et aura des besoins différents en fonction de son degré de surdité, des choix linguistiques qu'elle a opérés (choix linguistique de droit, qui s'impose dans le cadre de son parcours de formation) et de ses propres capacités. Le choix linguistique conditionne un certain nombre de réponses : les approches ne seront pas toutes du même ordre pour un élève d'éducation bilingue (langue des signes française, langue française écrite), un élève éduqué en langue française parlée complétée et un élève éduqué en langue française parlée.

Néanmoins, ne voulant pas entrer dans la complexité de la problématique du choix linguistique nous nous contenterons de **présenter l'exemple concret d'un élève sourd moyen en situation d'inclusion scolaire. Les sourds moyens représentent 53% des sourds congénitaux**, ils sont en proportion relativement nombreux à suivre une scolarité en inclusion en milieu ordinaire. **Les constats et solutions proposées peuvent également concerner des élèves sourds sévères ou profonds, appareillés ou implantés qui seraient dans des situations analogues.**

**« Les surdités moyennes à profondes à la naissance se répartissent en France en 53% de surdités moyennes, 21% de surdités sévères, 25% de surdités profondes »**

Source : HAS/ Service des bonnes pratiques professionnelles /décembre 2009 Annexe 2 p. 24)  
[https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c\\_922867/fr/surdite-de-l-enfant-accompagnement-des-familles-et-suivi-de-l-enfant-de-0-a-6-ans-hors-accompagnement-scolaire](https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_922867/fr/surdite-de-l-enfant-accompagnement-des-familles-et-suivi-de-l-enfant-de-0-a-6-ans-hors-accompagnement-scolaire)

L'objectif est d'illustrer comment à **partir d'une évaluation et de constats simples, il est possible de dégager des besoins précis** puis d'en déduire **les adaptations** qui doivent venir **en compensation.**

*Exemple réel d'un élève sourd moyen, en études supérieures*

Cet élève sourd n'a, a priori, aucun besoin d'interface de communication. Il parle aisément, avec fluidité, sa prise de parole est tout à fait intelligible. Son niveau de langue se situe, en apparence, dans la norme des entendants mais avec certaines difficultés en gestion de langue écrite notamment lors

des évaluations qui ne peuvent pas toujours être terminées dans le temps imparti (**certaine lenteur dans la gestion d'écrits complexes en compréhension, nécessitant plusieurs lectures, et en expression, recours aux périphrases en raison d'un lexique pouvant manquer de précision et de diversité**). Cela peut être compensé par **l'attribution d'un temps supplémentaire** ou lorsque cela n'est matériellement pas possible, par **un aménagement de l'évaluation dans la logique du temps supplémentaire** (retrait de certains items de l'évaluation).

Il est souvent difficile pour une personne non familiarisée avec la surdité, de comprendre les besoins et les réponses adaptatives à apporter en situation d'échange ou d'apport d'informations orales avec cette personne. **Il/elle a développé des stratégies de compensation relativement efficaces qui peuvent faire oublier sa surdité.**

Attention à ne pas occulter la déficience auditive et à bien observer un certain nombre de règles fondamentales (déclinées plus loin).

Cette personne sourde entend. Elle entend grâce à ses prothèses auditives, le problème réside dans la qualité de ce qu'elle entend puisque les prothèses ne corrigent pas l'audition comme les lunettes le font pour la vue.

Ce que cet élève entend correspond à un texte plus ou moins **lacunaire avec des sons distordus, d'autres sons qui se confondent ou ne sont pas perçus** (notamment les finales), il lui faut donc recréer l'énoncé à partir de ce qu'il perçoit en utilisant ce qu'on appelle **la suppléance mentale**, d'où un besoin de **temps supplémentaire** pour accéder à la perception d'un énoncé **et une vigilance par rapport à la fatigabilité.**

Il va de soi que le **temps de latence** à observer est plus ou moins long en fonction de la complexité des énoncés, de la performance langagière de la personne et du domaine de connaissances abordé. En général, il s'agit d'un **décalage par rapport aux entendants** qui se manifeste par le fait que cet élève sourd a compris l'énoncé quand ses camarades entendants sont déjà prêts à apporter une réponse. D'où une vigilance accrue à avoir lors d'une interaction entre plusieurs personnes où l'élève sourd arrive toujours trop tard si on ne ménage pas un **tour de parole** et si on ne l'interroge pas.

**La suppléance mentale ne peut pas opérer sur des énoncés ou des mots inconnus.**  
D'où le besoin d'un recours systématique à l'aide visuelle (iconographique, écrite, usage intensif du tableau ou du vidéoprojecteur etc..).

**Un débit de parole trop rapide aggrave les conditions de réception** avec des sons qui se télescopent ou se phagocytent, il rend la segmentation de l'énoncé en unités significatives plus difficile (quelquefois impossible) **et complexifie la tâche de suppléance mentale qui demande, alors, encore plus de temps et d'énergie mentale.** Il ne s'agit pas de ralentir le débit de parole au point de perdre la fluidité du discours, cela aurait un effet contraire à l'objectif recherché. Il suffit d'être vigilant à ne pas parler trop vite (même si cela s'avère plus difficile au lycée en raison de la densité des contenus de cours).

**La lecture labiale est un complément non négligeable pour l'intelligibilité d'un énoncé** (30% d'information) pour cet élève, qui est habitué à l'utiliser. La perception de la parole est audio-visuelle et non pas purement auditive. Si le message est perçu uniquement par le canal auditif, lorsque la lecture labiale n'est pas possible (quand l'élève écrit ou lit, par exemple) un certain nombre de petits

mots outils (négation, prépositions etc.) risquent de ne pas être perçus. Les mots à sémantisme plein risquent davantage d'être confondus avec d'autres mots. Cela peut mener à des contresens ou des confusions de sens.

**Cela signifie qu'il faut éviter le contrejour, et une trop grande distance entre les locuteurs. Il faut aussi limiter les situations de double tâche**, éviter de s'adresser à la personne sourde, ou de passer un message oral, lorsque son attention est absorbée par une tâche visuelle (écriture ou lecture).

Ne pas lui passer d'information en lui tournant le dos. Point de vigilance, l'articulation n'a pas besoin d'être exagérée, cela aurait, comme pour un débit de parole trop lent, un effet contraire à l'objectif d'intelligibilité recherché. **Donner des supports visuels permettant d'anticiper ou d'aider la compréhension (plan du cours, utilisation du tableau, du vidéoprojecteur).**

**Cette personne sourde ne s'aperçoit pas toujours qu'on s'adresse à elle si le contact visuel n'est pas établi.**

Lorsqu'il s'agit d'une question, le mot interrogatif n'est donc pas perçu, ce qui pose un problème immédiat de compréhension. Nécessité d'établir le contact visuel dès qu'il y a une information à faire passer.

Lorsque l'on multiplie par deux la distance entre la source sonore et la personne sourde, il se produit **une perte d'intensité de trois décibels dans les graves et de six décibels dans les aigus**. Or ce sont justement **les fréquences aiguës qui procurent l'intelligibilité du discours**, parce que ce sont les fréquences significatives des spectres fréquentiels des sons consonnes.

**Un local mal insonorisé, générant beaucoup de réverbération sonore, aggravera considérablement les conditions de réception d'un message oral, rendant difficile l'émergence de la parole humaine par rapport aux bruits de fond** (la prothèse se contente d'amplifier des fréquences de sons et de les faire passer par la cochlée qui est endommagée, les bruits de fond sont autant amplifiés que la parole humaine, la prothèse ne fait pas le tri). Il serait souhaitable de **ménager des conditions acoustiques favorables à une émergence claire de la parole au-dessus du bruit de fond**.

## Point de vigilance particulier

**La personne sourde comprend toujours quelque chose de l'énoncé qui lui est adressé** (à l'oral comme à l'écrit) et répondra très souvent affirmativement si on lui demande si elle a compris. Dans un certain nombre de situations, **sa compréhension peut être illusoire, lacunaire ou hésitante**, il faut donc souvent s'assurer de ce qui a été véritablement compris, incluant la vérification de la compréhension des consignes écrites lors des évaluations.

Cette personne sourde est capable de **prendre des notes** et en éprouve le besoin lorsque les informations sont passées à l'oral. La difficulté réside dans la **situation de double tâche sans lecture labiale possible**, avec une suppléance mentale impossible à réaliser sur les noms propres inconnus et

le vocabulaire spécifique nouveau. En conséquence, sa prise de notes est très souvent incomplète et lacunaire, **mais reste nécessaire pour sa gestion mentale. Il y a un besoin de compléter les notes de l'élève par un support d'apprentissage fiable** (intégralité du cours pris en notes, camarade, cahier autocopiant, etc.). Autre point de vigilance : compenser la double tâche en situation de dictée où l'élève ne peut pas en même temps regarder la personne qui dicte et écrire ce qu'il perçoit.

Malgré les adaptations pédagogiques mises en œuvre dans le cadre des cours, cet élève sourd reçoit souvent **une partie de l'information en décalage temporel** par rapport à ses camarades entendants : temps de latence qui ampute d'autant son temps d'activité langagière ou cognitive. Par ailleurs, le message qu'il reçoit est souvent lacunaire et il doit consacrer une partie de son énergie mentale à reconstituer le contenu linguistique des échanges.

**L'élève sourd accuse donc un déficit de temps d'apprentissage et de mise en activité cognitive par rapport à ses camarades entendants.**

**Nécessité d'une reprise de cours de manière périodique par un enseignant pour compenser le décalage et donc rattraper les retards ou combler les lacunes générées par ce décalage.**

Ce document fait partie d'une série dont l'objectif est de développer des analyses et des réflexions sur les documents officiels en rapport avec la surdité.

**Pour toute demande ou partage d'information :  
contact@alpc.asso.fr**

Rédigé dans le cadre de la représentation de l'ALPC auprès du CNCPH, document susceptible d'évoluer, consulter le site Internet de l'ALPC : <https://alpc.asso.fr>

